

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada: \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

WILFRID LACROIX, B.A.A.
ARCHITECTE

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

LORENZO AUGER
ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Marin



1, Rue St-Jean
LÉVIS.

JOS. P. OUELLET
ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

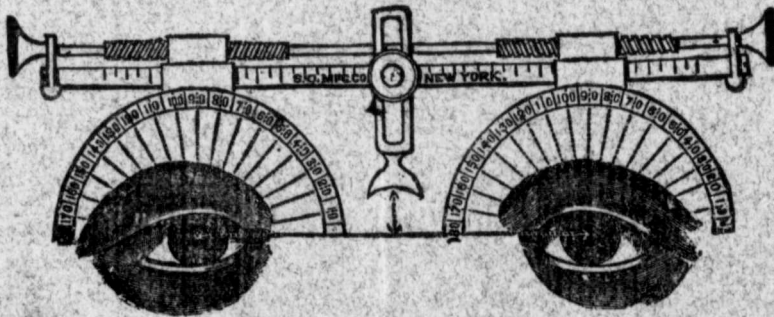
F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, = QUEBEC



J.-E. GAGNON, OPTICIEN
SPECIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec.
Comparez nos verres et le fini de notre travail.

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

de 8 heures a. m. à 8 heures p. m.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASHIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lashier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU

RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES

Bell 91

National 100

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISES.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTREAL.

NAVIGATION

Voyages d'Hiver

dans le Sud



Visitez la terre du soleil
et de la santé — Bermudes,
Floride, Cuba, les Carolines,
la Géorgie, Nouvelle-Orléans,
Californie, Atlantic City,
Washington, Old Point Com-
fort, etc., etc.

Pour autres informations
particulières, livrets descrip-
tifs, taux, listes d'hôtels, prix,
s'adresser à

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31, Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48, ADELAÏDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5, RUE DE ROME, - - PARIS, France.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 337. — *Les Quarante-Heures*, 337.

Partie Officielle : L'Apostolat de la Prière, 338.

Partie non Officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Périls de l'émigration aux États-Unis, 339. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Nécessité d'un servant de messe pour célébrer, 343. — M. L'ABBÉ PROSPER VINCENT, 344. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 345. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 346 ; Trois-Rivières, 346 ; Ottawa, 348 ; Hamilton, 348.

Bulletin social : FAITS ET ŒUVRES : « Sa Majesté la Langue française », 349

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 31 janvier. — SEPTUAGÈSIME, 2^e cl.
Lundi, 1^{er} février. — S. IGNACE, év. et martyr.
Mardi, 2. — PURIFICATION DE LA B. V. M., *dbl.* 2^e cl.
Mercredi, 3. — S. BLAISE, év. et mart.
Jeudi, 4. — S. ANDRÉ CORSINI, év. et conf.
Vendredi, 5. — STE AGATHE, vierge et martyr.
Samedi, 6. — S. TITE, év. et conf.
Dimanche, 7. — SEXAGÈSIME, 2^e cl. Sol. de la Purification.

QUARANTE-HEURES

31 janvier, Hôtel-Dieu de Lévis. — 2 février, Couvent de Plessisville. — 4, Couvent de Ste-Croix. — 6, Couvent du Cap St-Ignace.

PARTIE OFFICIELLE

L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

*Intention générale pour le mois de janvier approuvée et bénie par
Notre Saint Père le Pape*

LA MODESTIE CHRÉTIENNE

Soyez modestes, dit saint Paul, parce que le Seigneur est proche. C'est pour avoir ignoré Dieu que les païens perdirent la dignité d'eux-mêmes et se livrèrent aux vices les plus honteux ; c'est parce qu'ils oublient qu'ils sont les temples vivants du Saint-Esprit que les chrétiens d'aujourd'hui se laissent aller à ce luxe effréné qui cause la perte de tant d'âmes. De nos jours, le monde féminin surtout est loin de suivre les règles de la modestie chrétienne. Quel déshabillé dans les costumes, quelle extravagance dans l'ornementation des chapeaux ! Ne faut-il pas s'abstenir de suivre la mode, quand cette mode conduit à l'indécence ! Prions le Sacré-Cœur, qu'il inspire à tous cette modestie chrétienne dans la vie qui impose le respect et respire la distinction.

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour la diffusion de la modestie chrétienne.

Résolution apostolique. — Je donnerai l'exemple de la modestie chrétienne, dans mes vêtements et dans mes démarches.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

PÉRILS DE L'ÉMIGRATION AUX ÉTATS-UNIS

L'excellente revue catholique de New-York, *America*, a ouvert ses colonnes, en novembre et décembre derniers, à un certain nombre de correspondants, désireux d'y discuter les affirmations de M. Herbert Hadley au sujet de la condition religieuse des émigrés italiens aux États-Unis.

M. Hadley avait affirmé, dans une correspondance à l'*America*, que la masse des émigrés italiens aux États-Unis vit dans l'indifférentisme et ne se soucie aucunement, en pratique, des lois et des préceptes de l'Église catholique. Et M. Hadley prétendait trouver la cause de cette indifférence des Italiens des États-Unis dans la faiblesse de l'instruction religieuse qui leur est donnée dans leur propre pays. « *The main causes, écrivait M. Hadley, are in Italy. . .* »

On comprend facilement que de semblables affirmations aient provoqué plus d'un commentaire et plus d'une protestation. Un jésuite italien, le R. P. Joseph M. Sorrentino, s'est constitué le champion de ses compatriotes des États-Unis ; et, autour de lui, se sont aussitôt groupés bon nombre de correspondants, dont Mgr Dunne, évêque de Péoria, Illinois, et Mgr John A. Lyons, vicaire général de Wilmington, Delaware, qui se sont accordés pour dire qu'on peut amener, « *without much difficulty* », la généralité des Italiens des États-Unis à pratiquer leur religion : ce que font, du reste, un grand nombre d'entre eux. D'autre part, autour de M. Hadley, se groupaient des correspondants, en nombre à peu près égal, qui affirmaient que les Italiens des États-Unis se tiennent, en majorité, éloignés de toute pratique catholique. Il est à remarquer que ces derniers ont tenu, à peu près tous, à voiler leur identité sous un anonymat qui, tout en les mettant à l'abri d'ennuis toujours possibles en une aussi déli-

cate polémique, n'a pas manqué d'enlever beaucoup de poids à leur opinion, puisqu'il s'agissait principalement, en l'espèce, non de principes à défendre, mais de faits à prouver. De plus, il n'est que juste de noter que, à peu d'exceptions près, les adversaires du R. P. Sorrentino, S. J., n'ont apporté, pour étayer leur thèse, aucune statistique précise et se sont contentés, en général, d'affirmer que les Italiens des États-Unis ne pratiquent pas leur religion. Du côté des partisans du P. Sorrentino, les statistiques ont été notablement plus abondantes et plus précises, bien qu'on ne puisse pas dire qu'elles ont été assez étendues pour vider la question. Cependant, la force probante de ces statistiques et l'autorité, en même temps que l'expérience, de ceux qui les apportaient permettent aux lecteurs de l'*America*, qui ont suivi cette intéressante polémique, de constater que la thèse de M. Herbert Hadley est sortie de la discussion plutôt affaiblie.

Quel que soit, d'ailleurs, le nombre de ceux qui pratiquent leur religion parmi les trois millions d'émigrés italiens aux États-Unis, — ce qui est impossible à déterminer, ou, du moins, bien difficile, — il n'en reste pas moins vrai que des pertes notables se sont toujours produites et continuent à se produire chez eux, comme à peu près chez tous les émigrés catholiques, aux États-Unis. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir ce fait déplorable, que des statistiques nombreuses et suffisamment précises ont établi.

Quelle est la cause, ou plutôt, quelles sont les causes de ce bien triste phénomène moral? On pourrait écrire un gros livre pour répondre à cette angoissante — et pourtant très utile — question, et l'on ne serait pas encore bien sûr de l'avoir épuisée, tant elle est vaste et complexe.

Il n'y a pas à dire, l'atmosphère morale américaine n'est pas des plus favorables au catholicisme, quoi qu'en aient dit et écrit certains américains, en cela — et à leur insu — plus nationalistes que catholiques. La mise sur le même pied, dans les lois et dans la vie sociale de tous les jours, de toutes les religions, la liberté absolue de la parole, de la presse, de toute propagande ou à peu près, le divorce régnant à l'état endémique jusque dans les plus hautes sphères de la société, la fureur toujours croissante des danses publiques les plus scandaleuses, l'absence de respect

au sein de la famille, la folie du théâtre poussée, dans les grandes villes, jusqu'à la frénésie, la pâture du scandale offerte quotidiennement au public par des journaux qui ne vivent que de « sensations », et qui sont fiers de pouvoir publier en première page le portrait de la dernière divorcée, l'école publique sans religion et donc sans éducation morale sérieuse, l'absence de tout journal quotidien catholique de langue anglaise (dans un pays qui compte une population catholique de seize millions), l'enseignement universitaire à peu près partout neutre et assez souvent sectaire, tous ces éléments de désordre, agissant constamment et avec force sur l'opinion publique du pays, et se couvrant hypocritement du manteau de la liberté, constituent une atmosphère morale, qui est loin d'être vivifiante pour l'émigré catholique qui débarque sur les plages américaines. Que parmi ces émigrés, un bon nombre succombent, cela n'est malheureusement pas pour étonner. A vrai dire, le contraire serait étonnant.

Quand, à ce grave danger du milieu, qui est une menace pour tous les émigrés catholiques aux États-Unis, vient s'ajouter, pour les nouveaux arrivés dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, la difficulté, assez souvent très grande, de trouver des prêtres parlant leur langue, le risque de perdre la foi devient encore plus considérable, et, de fait, l'abandon des pratiques religieuses se généralise, parfois, d'une façon lamentable. On ne peut plus nier que l'histoire des cinquante années de l'émigration américaine offre, sur ce sujet, maintes pages d'une tristesse navrante.

Trop de nationalistes américains, chez les catholiques, ont paru ignorer le rôle important que joue, dans la conservation et la protection de la foi, la langue maternelle de l'émigré catholique. Trop souvent on les a entendus répéter « *that the Catholic Church in the United States must be definitely and thoroughly American* » pour qu'on ne soit pas, aujourd'hui, suffisamment éclairé sur la nature et l'origine de certaines difficultés, pas toujours inévitables, qu'ont rencontrées, dans la pratique de leur foi, un certain nombre d'émigrés catholiques, aux États-Unis.

Il est facile de dire et d'écrire que la question des langues n'existe pas dans l'Église, et qu'on aurait bien tort de s'en préoccuper ; mais il est difficile de le démontrer. Toute la tradition de l'Église est là pour prouver, au contraire, comme le bon

sens, du reste, que le véhicule naturel de l'enseignement religieux c'est la langue maternelle des fidèles à qui l'on doit communiquer cet enseignement. Et l'expérience, particulièrement aux États-Unis, s'ajoute à la tradition catholique et au bon sens pour démontrer l'existence d'un lien fort, sinon nécessaire, entre la langue maternelle d'un peuple catholique et sa foi. La conservation de la langue maternelle de l'émigré catholique, aux États-Unis, n'eût-elle pour effet que de rendre plus rares les mariages mixtes, cause de tant de désastres pour la foi catholique en ce pays, qu'elle mériterait encore d'être encouragée à tout prix.

Rien n'est plus convaincant, à ce point de vue, que la lecture de la lettre toute apostolique du vénérable Mgr Lyons, vicaire général de Wilmington, publiée dans l'*America* du 5 décembre dernier. Mgr Lyons y fait part aux lecteurs de la revue des fruits extrêmement consolants d'un ministère exercé auprès des Italiens de la ville de Wilmington, depuis longtemps, par des prêtres du diocèse sachant la langue italienne, apprise aux universités romaines. « *Many Italians*, dit, entre autres choses, Mgr le Vicaire Général de Wilmington, *assist at our daily Masses and evening devotions and receive Holy Communion daily.* »

Nous voilà, évidemment, bien loin de la thèse de M. Herbert Hadley. Mais que nous nous sentons bien en pleine thèse catholique !

Le problème de l'immigration catholique en Amérique est de la plus haute importance pour le salut des âmes et pour l'avenir du catholicisme aux États-Unis et au Canada. Sa solution heureuse dépendra, avant tout, de l'intensité et de la pureté de la foi des catholiques américains et canadiens. C'est seulement au sein de la foi la plus pure que peut se développer l'esprit d'apostolat, si nécessaire à l'accomplissement de la grande tâche de conservation religieuse qui incombe, de nos jours, à l'Amérique.

ANTONIO HUOT, ptre.

LITURGIE ET DISCIPLINE

NÉCESSITÉ D'UN SERVANT DE MESSE POUR CÉLÉBRER

Q. — Je suis curé d'une paroisse où l'église et le presbytère sont isolés des familles catholiques ; celle qui est le plus près, se trouve presque à un mille. Pour être sûr d'avoir un servent de messe, je dois en héberger un au presbytère. Il arrive parfois que mon merle blanc s'échappe pour aller voir ses parents, et cela, par surcroît de malheur, un jour où l'église à l'heure de la messe est absolument vide. Que dois-je faire alors ?

R. — Tous les théologiens sont d'accord à dire que le prêtre qui, *sans nécessité*, célébrerait *sans servent*, pécherait mortellement. Nous disons *sans nécessité*, car on pourrait célébrer sans servent : 1° pour donner le viatique à un malade ; 2° pour remplir le précepte de dire ou d'entendre la messe ; 3° pour achever le saint sacrifice si le servent venait à se retirer une fois la messe commencée.

Les rubriques ne demandent qu'un seul servent pour les messes privées ; un seul suffit en effet pour représenter le peuple.

Il n'est pas nécessaire que le servent de messe soit un clerc ; un laïque peut remplir cette fonction. Aussi, là où il est impossible d'avoir quelqu'un qui sache les répons, il serait louable de se servir d'un servent même incapable de répondre ; il pourrait toujours présenter les burettes et faire les autres choses nécessaires ; il suffirait au prêtre de suppléer les prières qui devraient être dites par le servent. Toutefois, comme il se répond à lui-même, il se contenterait de réciter dans ce cas une seule fois le *Confiteor* (S. C. R. 4 septembre 1875) ; pareillement à l'*Orate fratres*, il dirait *de manibus meis*.

A défaut d'un homme, comme servent de messe, on peut permettre à une femme de répondre de sa place, en dehors du sanctuaire, à condition que le prêtre porte lui-même le missel d'un côté de l'autel à l'autre, prenne les burettes placées d'avance sur l'autel, etc. (S. C. R., 27 août 1836).

Il semble qu'avec un peu de prévoyance, il y a moyen de suppléer à cette disette de servents et de se mettre en état de toujours célébrer le saint sacrifice. Quand le servent ordinaire s'absente, il doit en prévenir le curé, qui aura le soin de lui trouver un remplaçant quelconque ou au moins une remplaçante.

M. L'ABBÉ PROSPER VINCENT

M. l'abbé Prosper Vincent, le premier prêtre huron, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 7 janvier, était né à la Jeune-Lorette, le 7 août 1842, fils de Philippe Vincent, grand chef huron, et de Henriette Romain. Il avait fait ses études complètes au Séminaire de Québec et avait été ordonné prêtre le 2 octobre 1870, par l'ancien missionnaire des Sauvages, Mgr Lafèche.

Le souvenir de cette ordination et surtout de cette première messe d'un prêtre sauvage s'est conservé longtemps chez les Hurons de Lorette.

La fête avait été si belle, l'affluence si nombreuse, les chants si beaux !

« Après le chant du *Te Deum* », dit M. l'abbé Lindsay dans son intéressante histoire *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, « tous les habitants du village se rendirent à la sacristie. Là, le doyen de la nation, prenant la parole au nom de tous, dit : « Mon frère, les Hurons sont heureux aujourd'hui, et moi plus que les autres, je remercie le Grand Esprit de m'avoir conservé la vie (le vénérable chef Paul avait alors quatre-vingt-cinq ans). Nous venons demander la bénédiction du premier prêtre Huron. »

Avant de bénir ses frères, l'abbé Vincent s'exprima en ces termes : « Chers et bien-aimés compatriotes, les paroles me manquent pour rendre la joie qui déborde de mon cœur en ce moment solennel. C'est un grand et beau jour pour moi. *Haec dies quam fecit Dominus* ; ce jour, c'est le Seigneur qui l'a fait, et le ciel comble mes vœux en associant à mon bonheur les restes d'une nation, illustre entre toutes, autrefois plus nombreuse que les feuilles de la forêt. Remercions le Grand Esprit d'avoir daigné choisir le premier prêtre sauvage au sein de la nation huronne. J'étais indigne d'une aussi grande faveur ! Elle est due, sans doute, au sang de nos martyrs, à l'élan de vos désirs pieux et à la ferveur des prières de notre vénérable missionnaire. ⁽¹⁾ Chers frères, c'est avec un indicible bonheur que je vais vous donner ma bénédiction, au nom du Grand Esprit, afin d'attirer sur les débris de la nation des Kondiaronk et des Ahahsistari ⁽²⁾ les grâces abondantes du ciel. » ⁽³⁾

(1) Messire François Boucher.

(2) Chefs renommés de la nation au XVIIe siècle, fervents chrétiens, alliés des Français.

(3) Voir le *Journal de Québec*, 4 octobre 1870.

Après son ordination, l'abbé Vincent fut d'abord vicaire à Sainte-Catherine, puis à Sillery, et curé de Valcartier en 1873. Dans les divers postes qu'il occupa depuis, jusqu'en 1900, où il se retira à Lévis, le premier prêtre huron — l'homme du souvenir, Sawatanen, comme on l'appelait dans sa nation — se distingua par une grande piété et une grande ferveur dans la prière, par sa charité et sa générosité envers les pauvres. Doué d'une belle voix, riche et souple, il chantait, surtout les cantiques, avec une touchante dévotion. Orateur qui ne manquait pas d'onction, il prêcha une année le sermon de la Saint-Jean-Baptiste à la Basilique sur l'invitation de feu M. le curé Auclair, son paroissien.

Les funérailles de M. l'abbé Vincent ont eu lieu à la Jeune-Lorette, le 9 courant, et son corps repose dans l'église de sa tribu.

Le défunt a bien justifié son nom « l'homme du souvenir », car il a laissé plusieurs gros cahiers soigneusement écrits, où sont consignés les mémoires détaillés de presque toute sa vie, depuis son temps d'écolier.

R. I. P.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Prise d'habit. — Le 12 janvier, dans la chapelle des Révérendes Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours, à Saint-Damien de Bellechasse, dix jeunes filles ont revêtu le saint habit de la communauté. Ce sont : Mlles Aurélia Savard, de Saint-Alban, en religion Sœur Marie des Séraphins ; Angéline Mailly, de Saint-Apollinaire, Sœur Marie du Tabernacle ; Rose-Anna Boutin, de Saint-Lambert, Sœur Saint Cyprien ; Léonie Roy, de Sainte-Hénéline, Sœur Marie des Sept Douleurs ; Alice Saint-Onge, de Mont Carmel, Sœur Sainte Ursule ; Amélia Dubé, de Saint-Louis du Ha ! Ha ! Sœur Saint-Vincent de Paul ; Fabiola Rajotte, de Saint-Jean-Baptiste de Québec, Sœur Saint Joseph du Sacré-Cœur ; Florentine Lavoie, du Château-Richer, Sœur Saint Martin ; Laura Vachon, de Saint-Frédéric ; Sœur Saint Thomas d'Aquin ; Aurélienne Laroche, de Saint-Ferdinand, Sœur Saint Jean du Thabor.

Le sermon de circonstance a été donné par le R. Père Thomas Marie des Franciscains des Trois-Rivières.

Conférence. — M. l'abbé Larsimont, vicaire à Montigny-sur-Sambre, diocèse de Tournai, en Belgique, a fait, jeudi soir, le 21 janvier, à l'Université Laval, une magnifique conférence ayant pour sujet : de Charleroi à Dinant, après l'occupation allemande.

Notes. — Son Éminence le Cardinal Bégin, accompagné de M. l'abbé Jules Laberge, est allé, dimanche, à Trois-Rivières, où il a été l'objet de brillantes fêtes.

— Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de la mère de M. l'abbé J. Kirouac, curé de Sainte-Justine, décédée dans le courant de la semaine dernière.

— La paroisse de N.-D. du Chemin a, depuis le commencement de cette année, son bulletin paroissial. Nous souhaitons longue vie au nouveau confrère.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — M. l'abbé G.-D. Lesage, curé de Saint-Paul l'Ermité, vient de mourir.

M. l'abbé Lesage est né à l'Assomption, en 1833. Il fit ses études classiques au collège de l'Assomption et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre, en 1857, par S. G. Mgr Taché.

Vicaire à Boucherville, de 1857 à 1861, curé de Saint-Valentin, de 1861 à 1880, il fut ensuite curé de Chambly, de 1880 à 1885, où il rebâtit l'église incendiée en 1880. Nommé, en 1885, curé de Saint-Étienne de Beauharnois, il occupa ce poste jusqu'en 1889. De là il fut transféré à la cure du Saint-Enfant-Jésus de Montréal, puis, en 1897, à celle de Saint-Paul l'Ermité où il a toujours exercé le saint ministère depuis cette date.

Il était un des vétérans du clergé de Montréal. Il était âgé de 81 ans et il avait 57 ans de prêtrise.

Les Trois-Rivières. — Son Éminence le cardinal Bégin a fait, samedi dernier, dimanche et lundi, à la population trifluvienne sa première visite officielle depuis que Sa Sainteté Pie X a daigné l'honorer de la pourpre romaine.

La ville de Trois-Rivières et le diocèse entier se sont unis pour faire une réception brillante et chaleureuse au vénérable primat de l'Église canadienne.

La population précédée des autorités religieuses et civiles de la ville s'était massée aux abords de la gare toute pavoisée pour assister à l'arrivée de Son Éminence.

A sa descente du train, le Cardinal, acclamé par la foule, fut reçu par Mgr Baril, protonotaire apostolique et vicaire général, M. le maire Tessier ainsi que plusieurs chanoines et un grand nombre de prêtres. Les zouaves des Trois-Rivières firent escorte au Cardinal qui, en carrosse, accompagné des dignitaires ecclésiastiques et civils de la ville, se rendit à la cathédrale puis au palais épiscopal. Le parcours était décoré de drapeaux et d'inscriptions de bienvenue, et bordé d'une foule nombreuse qui s'agenouillait respectueuse sous la main bénissante du Cardinal.

S. G. Mgr Cloutier attendait à l'entrée de l'évêché, entouré du clergé de son diocèse, le vénérable prince de l'Église.

Dimanche matin, le Cardinal Bégin a célébré la messe à la cathédrale. Il était assisté de Mgr Baril comme prêtre-assistant, des chanoines Laffèche et Marchand comme diacre et sous-diacre d'honneur et de deux élèves du Grand Séminaire comme diacre et sous-diacre d'office.

S. G. Mgr Cloutier a prononcé le sermon de circonstance.

Pendant la messe, un chœur d'une centaine de voix a exécuté un beau programme de chant grégorien.

La cathédrale, un des plus beaux édifices de style français du Moyen-Age élevés dans notre province, avait été décorée avec beaucoup de goût.

La messe terminée, S. G. Mgr Cloutier, au nom de son clergé et de son peuple, présenta au Cardinal les hommages de son clergé et de son peuple. Son Éminence répondit avec éloquence à cette belle adresse de bienvenue.

Il y eut ensuite un grand banquet à l'évêché où Son Éminence rencontra les principaux membres du clergé du diocèse.

Dans l'après-midi, S. H. le maire Tessier et les échevins vinrent présenter leurs hommages au Cardinal qui, ensuite, visita les monastères des Filles de Jésus, des Religieuses Adoratrices du Précieux-Sang, de la Providence et des Dominicaines. A cinq heures, il y eut grande réception au Séminaire. L'arrivée de Son Éminence dans la salle des fêtes fut saluée par les joyeuses harmonies de la fanfare auxquelles se joignirent les acclamations des élèves. M. le chanoine Arcand, supérieur, du Séminaire, présenta une adresse à Son Éminence, qui y répondit. Le Cardinal officia ensuite à un salut solennel chanté dans la belle chapelle de pur style roman du Séminaire.

Lundi matin, le Cardinal a célébré la messe au couvent des Ursulines. Il y a été ensuite l'objet d'une réception de la part des élèves. Il a visité aussi l'académie Lasalle, maison des Frères des Écoles Chrétiennes, où une brillante réception l'attendait.

Son Éminence est revenue à Québec lundi après-midi emportant les vœux de longue vie de la population des Trois-Rivières.

— Monsieur le chanoine A.-O. Savoie, ancien curé de Sainte-Ursule de Maskinongé, est décédé ces jours derniers à l'Hospice des Sœurs de la Providence de cette paroisse.

M. le chanoine Savoie, est né à Sainte-Ursule, en 1852. Il fit ses études aux Trois-Rivières. où il fut ordonné prêtre, le 22 novembre 1874, par S. G. Mgr Laffèche. Vicaire à Saint-Paulin, de 1874 à 1875, il fut ensuite le premier curé de Saint-Alexis-des-Monts, où il passa vingt-sept ans (1875-1902). Il y construisit un presbytère, en 1880, et une église en pierre, en 1884. En 1902, il fut nommé curé de Sainte-Ursule, sa paroisse natale. Il y a restauré l'église, en 1906.

Il a pris sa retraite en 1912 et s'est retiré à l'Hospice de la Providence, où il est mort.

Ottawa. — M. le chanoine Sloan, curé de Sainte-Brigitte, est mort dernièrement des suites d'un accident de voiture survenu le 1er novembre dernier.

Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de Sainte-Brigitte. S. G. Mgr Gauthier les a présidées. La dépouille mortelle du défunt a été ensuite transportée dans sa paroisse natale, à Vinton, dans la province de Québec, où elle a été inhumée.

M. le chanoine Sloan est né à Vinton, en 1855. Il fit son cours classique au Collège d'Ottawa et ses études théologiques au Séminaire de cette ville. Ordonné prêtre en 1881, il fut vicaire à la Basilique et chancelier de l'archevêché pendant plusieurs années. Il fut ensuite nommé curé de Fallowfield où il demeura vingt ans. Dans cette paroisse il éleva une église et un presbytère.

De là il fut envoyé à Hintonburg, puis, en 1905, à Sainte-Brigitte, où il remplaça le chanoine MacCarthy qui venait de mourir. C'est après sa nomination à ce poste qu'il fut nommé chanoine par S. G. Mgr Duhamel.

Sa vieille mère, âgée de 102 ans, lui survit.

— Le Rév. P. P.-M.-O. Cornellier, ancien procureur de l'Université d'Ottawa, est décédé, le 21 janvier, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Il était né à Sainte-Elisabeth, comté de Joliette, en 1861.

Il fit ses études à Joliette et à Ottawa, puis il entra chez les Oblats à Lachine en 1883. En 1885, il prononçait ses vœux à Ottawa, où il fut ordonné par Mgr Duhamel, le 24 juin 1887.

Il fut successivement vicaire et procureur à la cathédrale de New-Westminster dans la Colombie Anglaise (1887-1889); supérieur à Masqui (1889-1894), où il bâtit une église; supérieur à Okanagan (1894-1898); procureur local à Saint-Pierre de Montréal (1898-1900); supérieur, curé et procureur à Mattawa (1900-1903) où il a édifiée un hôpital; procureur provincial du Canada (1903-1906).

En 1906, il était nommé procureur de l'Université d'Ottawa et en même temps aumônier du pensionnat du Sacré-Cœur de la même ville.

Hamilton. — A l'occasion du cinquantenaire de son ordination sacerdotale et du vingt-cinquième anniversaire de son élévation à l'épiscopat, S. G. Mgr Dowling, par un bref de S. S. Benoît XV, a été nommé comte romain et assistant au trône pontifical avec tous les honneurs et privilèges attachés à ces dignités.

S. G. Mgr Dowling est né à Limerick, Irlande, en 1840. Il a été ordonné prêtre en 1864 et consacré évêque de Peterborough le 1er mai 1887. Deux ans plus tard il fut transféré au siège de Hamilton.

BULLETIN SOCIAL

FAITS ET ŒUVRES

« SA MAJESTÉ LA LANGUE FRANÇAISE »

Elle vivra !

C'est la certitude inébranlable de tous ceux qui ont eu la joie d'assister à cette séance incomparable tenue, lundi dernier, à l'Université Laval.

Elle vivra dans le Québec ; mais elle vivra aussi dans l'Ontario et partout sur la terre canadienne.

Ils avaient, un jour propice au crime, décrété son étouffement.

Après, ils avaient entrepris leur œuvre de mort. Ils n'iront pas plus loin.

Trois millions de Canadiens français sont debout, bien résolus à lutter et bien sûrs de vaincre.

Ce combat entre compatriotes, ce n'est pas nous qui l'avons voulu. Il nous est imposé. Mais nous le mènerons, dans la loyauté et la légalité, jusqu'au bout : jusqu'au bout de nos ressources et jusqu'au bout de nos forces... jusqu'à la victoire définitive qui assurera la paix parce qu'elle aura ramené le règne de la justice.

Aussi bien, ce Règlement 17 contre lequel protestent nos frères de l'Ontario et nous avec eux, n'est rien moins qu'un déni de justice.

« Si certaines provinces canadiennes » — c'est le doux et ferme langage que parlait, ce soir-là comme toujours, Son Éminence le Cardinal Bégin — si certaines provinces canadiennes sont aujourd'hui le théâtre d'un malaise qui va s'accroissant et qui pèse, d'un intolérable poids, sur des centaines de familles paisibles, c'est que, dans ces mêmes provinces, la justice a été violée. C'est qu'on y a foulé aux pieds des droits imprescriptibles et sacrés : droits issus des entrailles mêmes de la nature ; droits imprimés par Dieu dans la profondeur des consciences ; droits conquis par le laboureur, l'explorateur et l'apôtre ; droits fixés par l'histoire, consacrés par l'usage, reconnus par des actes publics ; droits que notre charte fédérative implique, que les

intérêts de la civilisation réclament, et qui se rattachent par des liens étroits, pour ne pas dire indissolubles, à la conservation nécessaire des croyances et à l'expansion légitime de notre vie intellectuelle et de notre influence religieuse.

« Voilà ce qui a troublé la paix.

« Et cette paix, désirable et féconde, ne saurait être rétablie sans la restauration des droits lésés, et sans le respect de la loi envers une langue qui la première a salué de son doux parler notre patrie, qui a accompli sur nos rives le premier travail civilisateur, et que parlent de l'est à l'ouest, dans la pleine conscience de leur force et avec le vif souci de leur liberté, deux millions d'honnêtes et irréprochables citoyens. »

Ces deux millions « d'honnêtes et irréprochables citoyens » — qu'on se le tienne pour dit dans la province-sœur — ne forment aujourd'hui qu'un cœur et qu'une âme pour la défense du parler sur lequel on « ne fermera ni leurs lèvres, ni leurs bourses, ni leurs cœurs ».

Tous, depuis le prince de l'Église qui dit les raisons philosophiques et théologiques de la lutte, jusqu'au « conscrit de 7 ans » qui, « armé de sa grammaire française et de son petit catéchisme », tient tête à l'inspecteur protestant en visite dans des écoles vides, nous voulons qu'on abolisse les règlements injustes, oppressifs, anti-pédagogiques et inopportuns qui ostracisent, là-bas, « le doux parler qui nous conserve frères. »

Une voix qui parlait pour dire cela l'a déclaré l'autre soir, en notre nom à tous.

Voici les paroles de l'Honorable Ad. Turgeon au Sénateur Belcourt :

« Dites aux Canadiens français de l'Ontario que nous sommes avec eux, entièrement, complètement, non pendant une heure d'enthousiasme, pendant l'instant d'une fusée oratoire, mais comme les soldats de France dans les tranchées, l'âme haute sans doute, mais les dents serrées, froids, calmes, résolus. Nous pouvons être divisés sur des questions d'administration ou sur des questions plus hautes d'orientation politique et nous continuerons à l'être, mais, pour leur cause, nous ferons taire toutes les dissidences, nous ferons l'apaisement des esprits et des âmes, nous ferons l'oubli du passé... Nous en faisons le serment solennel. Nous devons bien ce sacrifice à la langue de nos pères, à la langue de nos mères ! »

La langue française vivra — et longtemps et librement — dans l'Ontario anglais, comme dans le Québec français, pour cent raisons rappelées avec éloquence, avec fierté, d'une façon calme et digne par les orateurs de notre race qui, en ce soir du

25 janvier, ajoutèrent une nouvelle page à notre histoire si bel e et si glorieuse.

Nous vaincrons, disaient-ils « parce qu'on ne se bat pas impunément contre trois siècles d'histoire ».

On parle, on écrit, on enseigne le français au Canada, proclamait justement l'Honorable Thomas Chapais, parce qu'il y a plus de trois cents ans, un français qui s'appelait Champlain, débarquait ici, porteur de la civilisation et du verbe de France, et leur donnait ce sol, ces forêts, et ces eaux pour la plus grande gloire du Christ et de la France. L'orateur nommait encore des douzaines d'hommes de notre race dont les actions et les œuvres, tant sous l'une que sous l'autre domination, expliquent qu'au Canada on parle, on écrit et enseigne le français.

Nous vaincrons disait l'Honorable Sénateur Belcourt, parce que nous ne demandons rien que notre dû, parce qu'il est faux que nous ne voulons pas apprendre l'anglais, et faux aussi que nous ayons jamais nié au gouvernement ontarien le droit de réglementer nos écoles. Nous nous opposons seulement à ce qu'il s'arroge le droit d'en proscrire la langue de nos mères.

L'heure de la libération viendra parce que « nos concitoyens « anglais d'Ontario sont assez forts pour être justes, assez sûrs « d'eux-mêmes pour ne pas redouter le libre essor d'une nationa-
« lité dont le patriotisme a fait ses preuves. (Honorable Thomas « Chapais) » parce que si tout ce que l'Amérique doit à la culture et à la langue française disparaissait de ce continent, il y aurait un tel appauvrissement de la pensée et du sentiment, des vertus civiques et privées que ce serait une anémie et une disette intolérables.

Non! La langue française ne peut être boutée dehors par des gens de ce pays, car il s'élèverait dans le monde un rire tel que ceux qui se seraient couverts de ce ridicule n'y pourraient tenir. C'est déjà trop que la proscription de la langue française dans les écoles de l'Ontario soit une absurdité légale aussi grande que le serait la proscription de la langue anglaise dans les écoles de la province de Québec. Le bon sens finit toujours par se retrouver.

Nous pouvons espérer voir revenir à nous ceux des anglais qui comprennent la leçon que donnent au monde des pays bilingues comme la Belgique, la Suisse, le Transvaal ; ceux aussi qui ont gardé le véritable esprit britannique, large et généreux ; ceux encore qui n'ont pas d'autre tort que celui de nous ignorer.

Et puis, en réclamant la liberté de notre langue, nous ne voulons pas oublier qu'il faut le faire « avec calme, sans blesser ou insulter personne, avec le plus grand respect pour l'autorité religieuse et civile, comme il convient à toute noble lutte faite pour

le triomphe de la justice et du droit.» (Paroles de Son Éminence le Cardinal Bégin).

Sa Majesté la Langue Française a pour loyaux sujets, dans ce pays qui, un jour, fut tout entier le sien, près de trois millions d'âmes qui l'aiment, la vénèrent et veulent, au prix de tous les sacrifices, lui continuer leur culte pieux : elle ne sera point détronée.

Du reste, ses persécuteurs finiront peut-être par réfléchir que sans elle qui entretient ici la flamme du patriotisme canadien chez les premiers occupants de notre terre féconde, c'en serait fait depuis longtemps de l'hégémonie britannique sur le Canada convoité par ses puissants voisins, menacé par la vague des sans-patrie et des étrangers qui déferle en flots envahissants sur nos côtes trop hospitalières.

Enfin, elle vivra, la langue française, parce que Dieu la garde chez nous et que cette garde-là est assez puissante et assez vigilante pour éloigner d'elle tout péril de mort.

La grande éloquence d'Armand Lavergne a reconstitué, lundi, cette scène poignante qui clôtura, dans une splendeur d'apothéose, le Congrès Eucharistique de Montréal.

Il a rappelé comment, ce soir-là, sous le feu des étoiles du firmament et sous le regard de l'Hostie, cette autre étoile, "plus petite et plus grande" que toutes celles de là-haut, des milliers d'hommes prièrent, à la demande de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, pour le Canada, pour la France, pour l'Angleterre et aussi pour la langue française.

Cette supplication sera entendue parce qu'elle était et qu'elle est restée celle d'un peuple dont la langue garde la foi.

Sa Majesté la Langue Française veut vivre et elle vivra !

AUBERT DU LAC.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 septembre 1914 - - - - - \$543,044.53

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 septembre 1914.

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,328	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	428,745.31
1914 (30 sept.)	387	27,654	53,517	543,044.53

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : Édifice "DOMINION", 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, ADIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell.

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Goulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

P. C. Lacasse
OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1865.

F CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenterie et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

BILLETS POUR TOUTES
LES LIGNES
DE

BATEAUX A VAPEUR

AGENCE DE

THOS. COOK & SON

F. S. STOCKING, 32, St-Louis
QUÉBEC.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - - QUÉBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin 1er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen 4 x 6 pcs (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'EGLISE**

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.**

**Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.**

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E. M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J. A. T. DIONNE

A. A. P. Q. F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUEBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :
ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :
RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles